

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 06/2021

## 1061 - RESITRIX PRIMER FG35- 12.5KG

Selon 1907/2006/CE, Article 31

### Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

#### 1.1 Identificateur de produit:

RESITRIX PRIMER FG35- 12.5KG

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

##### Emploi de la substance / de la préparation:

Couche

##### Usages déconseillés:

Pas d'autres informations importantes disponibles

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

VM Building Solutions NV/SA  
Europalaan 73  
BE-9800 Deinze  
T +32 (0)9 321 99 21  
F +32 (0)9 371 97 61  
info.be@vmbuildingsolutions.com  
www.vmbuildingsolutions.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: 00 32 (0)70 245 245 Anti-gifcentrum België

### Section 2: Identification des dangers:

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## 2.2 Éléments d'étiquetage:

### Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### Pictogrammes de danger:



GHS02 GHS09 GHS07

Danger

#### Mention d'avertissement:

#### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Cyclohexane

#### Mentions de danger:

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence:

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P241: Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / antidéflagrant.

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P405: Garder sous clef.

P501: Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Phrases supplémentaires:

Contient bis(dibutyl)dithiocarbamate) de zinc. Peut produire une réaction allergique.

## 2.3 Autres dangers:

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT : non applicable
- vPvB : non applicable

## Section 3: Composition/informations sur les composants:

### 3.1 Substance:

/

### 3.2 Mélanges:

Composants	CAS / EINECS / Reg nr.	%	Classification selon CLP	Composants
cyclohexane	CAS: 110-82-7 EINECS: 203-806-2	25-50%	Flam. Liq. 2, H225 / Asp. Tox. 1, H304 / Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410 / Skin Irrit. 2, H315 / STOT SE 3, H336	
naphta léger (pétrole), hydrotraité	CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9	10-25%	Flam. Liq. 2, H225 / Asp. Tox. 1, H304 / Aquatic Chronic 2, H411 / Skin Irrit. 2, H315 / STOT SE 3, H336	
acétate d'éthyle	CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4	2,5-10%	Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336	
bis(dibutylthiocarbamate) de zinc	CAS: 136-23-2 EINECS: 205-232-8	≤0,5%	Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410 / Skin Irrit. 2, H315 / Eye Irrit. 2, H319 / Skin Sens. 1, H317 / STOT SE 3, H335	

**Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## Section 4: Premiers secours:

### 4.1 Description des premiers secours:

**Après inhalation:**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer

**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

**Après ingestion:**

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

### 5.1 Moyens d'extinction:

**Moyens d'extinction appropriés:**

CO<sub>2</sub>, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

**Agents d'extinction non appropriés:**

Eau  
Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Monoxyde de carbone (CO)

### 5.3 Conseils aux pompiers:

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

## Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

**Mesures générales:**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées

**6.1.1. Pour les non-secouristes:**

/

**6.1.2. Pour les secouristes:**

/

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

### 6.4 Référence à d'autres sections:

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## Section 7: Manipulation et stockage:

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

**Stockage:**

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

## 8.1 Paramètres de contrôle:

### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Lors du traitement, il est possible que des N-nitrosamines soient libérés. Les N-nitrosamines sont cancérigènes de groupe 2.  
Limite (D): valeur de fond générale 0,1 µg/m³.

#### 110-82-7 cyclohexane

VME - Valeur momentanée: 1300 mg/m³, 375 ppm  
- Valeur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm  
(11)



#### 141-78-6 acétate d'éthyle

VME - Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm

### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

## 8.2 Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés:	Sans autre indication, voir point 7
Protection des mains:	<p><b>Gants de protection</b> Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.</p> <p><b>Matériau des gants</b> Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.</p> <p><b>Temps de pénétration du matériau des gants</b> Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.</p>
Protection des yeux:	Lunettes de protection hermétiques
Protection respiratoire:	Filtre AX En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire / en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Pictogrammes:	 

## Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Noir
<b>Odeur:</b>	De type solvanté
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé
<b>valeur du pH:</b>	Non déterminé
<b>Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1):</b>	/
<b>Point de fusion:</b>	Non déterminé
<b>Point de congélation:</b>	/
<b>Point d'ébullition:</b>	60 °C
<b>Point d'éclair:</b>	-20°C
<b>Auto-inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gazeux)::</b>	Non applicable. / Température d'inflammation: 400 °C
<b>Pression de vapeur à 20 °:</b>	104 hPa
<b>Densité à 20 °C:</b>	0,84 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
<b>Log Pow:</b>	/
<b>Log Kow:</b>	/
<b>Viscosité Cinématique:</b>	900 mm <sup>2</sup> /s
<b>Viscosité Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Danger d'explosion:</b>	Le produit n'est pas explosif / toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
<b>Limites d'explosion:</b>	/
<b>Inférieure:</b>	0,8 Vol %
<b>Supérieure:</b>	8,3 Vol %
<b>Propriétés comburantes:</b>	/
<b>Limites d'explosivité:</b>	/
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
<b>Teneur en COV:</b>	/
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	/

## 9.2 Autres informations:

Teneur en solvants: Solvants organiques: 65,1 %  
Teneur en substances solides: 35 %  
Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

## Section 10: Stabilité et réactivité:

### 10.1 Réactivité:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.2 Stabilité chimique:

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune réaction dangereuse connue

## 10.4 Conditions à éviter:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

## Section 11: Informations toxicologiques:

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### 110-82-7 cyclohexane

Oral - LD50 - 12705 mg/kg (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenicité sur les cellules germinales:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Section 12: Informations écologiques:

### 12.1 Toxicité:

#### Toxicité aquatique:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Effets écotoxiques:**

Remarque: Très toxique chez les poissons.

**Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

### 12.6 Autres effets néfastes:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## Section 13: Considérations relatives à l'élimination:

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

**Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 04 09\* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

**Indications complémentaires:**

Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## Section 14: Informations relatives au transport:

### 14.1 No ONU:

VN-nr (ADR): UN1133

VN-nr (IATA): UN1133

VN-nr (IMDG): UN1133

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Désignation officielle de transport (ADR/RID): 1133 ADHÉSIFS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, Dispositions spéciales 640D

Désignation officielle de transport (IATA): ADHESIVES, MARINE POLLUTANT

Désignation officielle de transport (IMDG): ADHESIVES



**14.3 Classe(s) de danger de transport:**

<b>Classe (ADR/RID):</b>	3 (F1) Liquides inflammables
<b>Classe (IATA):</b>	3 Liquides inflammables
<b>Classe (IMDG):</b>	3 Liquides inflammables
<b>Étiquettes de danger (ADR/RID):</b>	3



<b>Étiquettes de danger (IATA):</b>	3
-------------------------------------	---



<b>Étiquettes de danger (IMDG):</b>	3
-------------------------------------	---

**14.4 Groupe d'emballage:**

<b>Groupe d'emballage (ADR/RID):</b>	II
<b>Groupe d'emballage (IATA):</b>	II
<b>Groupe d'emballage (IMDG):</b>	II

**14.5 Dangers pour l'environnement:**

<b>Dangereux pour l'environnement:</b>	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : cyclohexane
<b>Marine Polluant:</b>	



## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Attention: Liquides inflammables.

### 14.6.1 Transport par voie terrestre:

<b>Quantités limitées (ADR):</b>	5L
<b>Quantités exceptées (ADR):</b>	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
<b>Catégorie de transport (ADR):</b>	2
<b>Danger n° (code Kemler):</b>	33 EMS-nummer: F-E,S-D
<b>Tunnel restriction code (ADR):</b>	D/E

### 14.6.2 Transport maritime:

<b>Quantités limitées (IMDG):</b>	5L
<b>Excepted quantities (EQ):</b>	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

### 14.6.3 Transport aérien:

### 14.6.4 Transport par voie fluviale:

### 14.6.5 Transport ferroviaire:

#### VN "Model Regulation":

UN1133, ADHÉSIFS, Dispositions spéciales 640D, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 3, II

### 14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Non applicable.

## Section 15: Informations réglementaires:

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

#### Prescriptions nationales:

#### Directives techniques air:

##### Classe Part en %

NK - 65,1

Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

#### Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction:

Faites attention à règlement des N-Nitrosamines:

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## Section 16: Autres informations:

#### Sources des données:

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO: International Civil Aviation Organisation  
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4  
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2  
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2  
Resp. Sens. 1: Sensitisation - Respirat., Hazard Category 1  
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1  
Carc. 2: Carcinogenicity, Hazard Category 2  
Repr. 1B: Reproductive toxicity, Hazard Category 1B  
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3  
STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2

**Révision:** 21/06/2019  
**Autres informations:** 28/06/2021 (D)  
**Numéro de version:** 17